

M. Bruno Coradetti  
Maire du Vésinet  
60 boulevard Carnot 78110 Le Vésinet

Copie : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Le Vésinet, le

**Objet : Audit du chantier de la ZAC Princesse**

Monsieur le Maire,

Les dernières informations dont nous disposons sur l'avancement du chantier de la ZAC Princesse sont extrêmement préoccupantes. Il est désormais certain que le calendrier du chantier des équipements publics ne sera pas tenu. Le financement de ces équipements va également poser problème, le reste à charge de la ville – hors subvention de Grand Paris Aménagement (GPA) – est d'ores et déjà de 1 million d'euros et il est à craindre que ce montant soit bien supérieur.

Dans ces conditions, et dans la perspective du vote du budget en conseil municipal fin mars, nous souhaitons lancer un audit des élus d'opposition sur la conduite du chantier Princesse.

A cette fin, nous souhaitons obtenir communication des documents ci-dessous conformément à l'article L. 2121-13 du code général des collectivités locales en vertu duquel « *tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération* », en l'occurrence dans la perspective de la délibération sur le vote du budget :

- Les comptes rendus des comités de suivi technique opérationnel mensuels avec GPA depuis juillet 2020, prévus par l'article 4 du traité de concession
- Les comptes rendus des comités de pilotage sur les aménagements à charge de la ville sur le chantier Princesse depuis juillet 2020, prévus par l'article 4 du traité de concession
- Les comptes rendus de chantiers hebdomadaires du maître d'œuvre
- Les documents contractuels avec les maîtres d'œuvre (cahier des clauses particulières, programme et pièces techniques liés au DCE)
- Les rapports annuels de GPA depuis juillet 2020
- Les permis de construire déposés ou délivrés pour les aménagements publics à la charge de la mairie
- Les échanges de courriers de la mairie avec les architectes
- Les appels d'offre passés par la mairie pour la construction des équipements publics

- Les procès-verbaux de réception des ouvrages réalisés par GPA le cas échéant
- Le calendrier actualisé de la réalisation des aménagements par GPA
- Le calendrier actualisé de la réalisation des aménagements d'équipements publics à la charge de la ville
- L'inventaire de l'état actuel des arbres protégés
- Les comptes de GPA du chantier Princesse
- Les justificatifs des recherches d'antériorité menées par GPA sur les occupants du cimetière.

Ces documents étant demandés en appui du vote du budget par le conseil municipal en mars, une absence de transmission serait de nature à entraîner la nullité de la délibération relative au budget.

Nous aimerions également rencontrer les personnes suivantes à même de nous renseigner sur l'état d'avancement réel du chantier de la ZAC Princesse :

- Les représentants de GPA
- Les architectes de l'école (Cabinet Lambert Lénack) et du gymnase (M. Mathieu Normand)
- Le service urbanisme de la mairie
- Les services techniques de la mairie
- Le service petite enfance de la mairie
- Le service scolaire de la mairie
- Le service des sports de la mairie

Nous nous présenterons le 9 mars prochain à l'accueil de la mairie pour ces entretiens. Nous vous remercions par avance de réserver la salle Joséphine Baker ou la salle des commissions à notre usage pour assurer le bon déroulement de ces entretiens.

Dans l'attente de la réception de ces documents, nous vous prions, Monsieur le Maire, d'agréer l'expression de notre considération circonstanciée.

**Les conseillers municipaux**